vinetur

L’Union européenne a abaissé le seuil alcoolique minimal du Sherry pour le Fino et le Pale Cream.

Un amendement approuvé aux règles de Jerez-Xérès-Sherry réduit aussi les rendements viticoles de 12 % à partir de 2028/29 et reconnaît de nouveaux pagos.

mercredi 26 août 2026



L’Union européenne a publié un avis concernant un amendement standard approuvé au cahier des charges de l’appellation d’origine protégée Jerez-Xérès-Sherry, le cadre juridique du Sherry produit dans le sud de l’Espagne. Cet avis est paru au Journal officiel de l’UE en vertu de l’article 5(4) du règlement délégué (UE) 2025/27 de la Commission et expose des changements qui concernent les niveaux d’alcool, les rendements viticoles et l’utilisation de zones viticoles nommées au sein de l’appellation.

L’un des changements les plus visibles concerne deux styles commercialisés sous l’appellation, Fino et Pale Cream. Selon le cahier des charges modifié, le titre alcoométrique acquis minimal des deux vins passera de 15 % à 14 %. Cela modifie une règle technique essentielle dans l’une des appellations européennes de vins fortifiés les plus établies et donne aux producteurs un seuil juridique différent pour les vins commercialisés sous ces catégories.

L’amendement abaisse aussi le rendement viticole maximal autorisé. D’après l’avis publié, le plafond passera de 14 285 kilogrammes par hectare à 12 570 kilogrammes par hectare à compter de la campagne 2028/29. Cela représente une baisse de 12 % et cela affecte la quantité de raisins pouvant être récoltée tout en restant dans les règles de l’AOP.

Le cahier des charges révisé ajoute également de nouveaux pagos, les secteurs viticoles traditionnels utilisés dans la région du Sherry. En pratique, cela signifie que le règlement de l’appellation élargit l’ensemble des noms de lieux reconnus qui peuvent être associés à des vins produits sous la dénomination. Dans une région où l’origine et l’identité historique des vignobles comptent, ce n’est pas un simple détail d’étiquetage.

Les règles du Sherry sont suivies de près, car l’appellation couvre une large gamme de styles et une part importante du commerce espagnol des vins fortifiés. Les vins proviennent de la zone autour de Jerez de la Frontera, Sanlúcar de Barrameda et El Puerto de Santa María, en Andalousie, et le modèle de production repose sur des spécifications strictes qui encadrent la culture de la vigne, la vinification, l’élevage et la présentation commerciale. Les modifications de ces règles peuvent avoir des effets sur les viticulteurs et les bodegas bien avant que les bouteilles n’atteignent les marchés

d’exportation.

La baisse de l’exigence minimale en alcool pour le Fino et le Pale Cream pourrait surtout compter au niveau de la cave. Un seuil plus bas pourrait offrir aux producteurs davantage de souplesse dans la conduite du mutage, des assemblages et du style final, tout en restant dans les exigences de l’AOP. Cela ne signifie pas automatiquement que tous les vins de ces catégories passeront à 14 %, mais cela modifie la fourchette autorisée au sein de l’appellation.

La réduction du rendement maximal pourrait avoir des effets opérationnels plus larges tout au long de la chaîne d’approvisionnement. Des rendements autorisés plus faibles peuvent soutenir le positionnement qualité, mais ils peuvent aussi resserrer la disponibilité des raisins au sein de l’appellation et influencer la gestion des vignobles. Pour les bodegas, cela pourrait peser sur les décisions d’approvisionnement, la planification des stocks et les contrats à long terme avec les viticulteurs, surtout une fois la nouvelle limite entrée en vigueur en 2028/29.

L’ajout de nouveaux pagos pourrait aussi avoir des implications commerciales. Les références à des vignobles nommés peuvent aider les producteurs à communiquer plus précisément l’origine, et dans certains cas elles peuvent renforcer l’identité d’un vin sur les marchés nationaux et à l’export. Que cela se traduise ou non par un avantage commercial dépendra de la fréquence d’utilisation des nouveaux noms et de la manière dont ils seront perçus par les acheteurs, mais la modification des règles ouvre un nouvel espace pour un marketing fondé sur la provenance au sein d’une appellation réglementée.

Pour le secteur des boissons, l’amendement importe parce qu’il modifie les paramètres juridiques de l’une des appellations les plus connues de la catégorie des vins fortifiés. Les importateurs, distributeurs, détaillants et équipes de conformité pourraient devoir suivre de près les nouvelles normes, notamment pour l’étiquetage et les spécifications techniques du Fino et du Pale Cream. Le plafond de rendement plus bas pourrait aussi orienter les décisions de production à moyen terme dans une catégorie où l’offre, la constance du style et les règles de l’appellation sont étroitement liées.

L’avis de l’UE reflète un amendement standard, terme utilisé dans les règles viticoles du bloc pour certaines modifications approuvées d’un cahier des charges. En l’occurrence, les changements ne modifient pas l’identité de l’appellation elle-même, mais ils révisent des règles opérationnelles importantes à l’intérieur de celle-ci. Pour les producteurs de la région du Sherry, cela signifie que le règlement est ajusté de manière à toucher la production du vignoble, la composition du vin et la façon dont certains lieux peuvent être nommés sur la bouteille.